

# Satisfaire à vos obligations de avec l'ODPCGO

DPC réalisés sous l'égide de l'ODPCGO (ODPC des Gynécologues  
et Obstétriciens) et financés par l'ANDPC

Indemnité pour les participants libéraux  
(sous réserve de votre enveloppe disponible)

\* Voir conditions à l'intérieur

## HPV ET GROSSESSE

DPC n°44312425013-S25.007

MARSEILLE

Jeudi 3 Avril 2025

Palais des congrès Parc Chanot ,Rond-point du Prado 13008

***Intervenants :Pr Xavier CARCOPINO***

***Dr Julia MARUANI***

***Dr Hélène PICLET***

Responsable ODPCGO : D.SPERANDEO

**ACCUEIL à partir de 8H30 - DEBUT de la SESSION 9H**

**PRISE EN CHARGE ANDPC : LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION EST FIXÉE au 25/03 AVANT MINUIT  
CE PROGRAMME DE DPC COMPORTE 3 UNITÉS OBLIGATOIRES :**

- 1 pré-test en ligne du 26/03 au 2/04/2025
- Le DPC en présentiel le 3/04/2025
- 1 post-test en ligne du 17/04 au 30/05/2025

# Programme : DPC 44312425013-S25.007

## PROGRAMME DETAILLE SESSION PRESENTIELLE

**8H30 : Café d'accueil.** Accueil des participants, remise des documents pédagogiques.

**9h00 : Séance plénière d'introduction :** Présentation de la session : déroulement et objectifs. Présentation des intervenants et participants. Analyse du bilan de compétence. Les vignettes cliniques seront revues au fur et à mesure des interventions de façon pertinente par rapport aux exposés (avec un retour sur les difficultés vécues par les praticiens).

**9h30-10h00 : Prise en charge des tests de dépistage pendant la grossesse.**

Objectif 1 Optimiser le rythme de dépistage et la participation des femmes (conformément aux recommandations nationales en vigueur).

**10h00-10h30 : Particularités de la colposcopie pendant la grossesse.**

Objectif 2 Rationaliser les examens diagnostiques devant un frottis anormal chez la femme enceinte.

**10h30-11h00 : La biopsie cervicale pendant la grossesse : pour qui ? pourquoi ? quels risques ?**

Objectif 2 Rationaliser les examens diagnostiques devant un frottis anormal chez la femme enceinte.

**11h00 : pause**

**11h30-12h00 : Condylomatose chez la femme enceinte : qui traiter ? quand et comment ?**

Quels risques chez le nouveau-né ?

Objectif 3 Poser les bonnes indications thérapeutiques **en cas d'infection HPV**, de CIN ou de cancer du col durant la grossesse.

**12h00-12h30 : Prise en charge des LIEHG pendant la grossesse.**

Objectif 3 Poser les bonnes indications thérapeutiques **en cas d'infection HPV**, de CIN ou de cancer du col durant la grossesse

**12h30-13h00: Prise en charge des cancers invasifs pendant la grossesse.**

Objectif 3 Poser les bonnes indications thérapeutiques en cas d'infection HPV, de CIN ou de cancer du col durant la grossesse.

**13h00-13h30 : Synthèse du DPC**

- Réponses aux questions non abordées
- Messages à emporter
- Remise de documents pédagogiques et questionnaires de satisfaction
- Conclusions.

**CE PROGRAMME DE DPC COMPORTE 3 UNITÉS OBLIGATOIRES :**

- 1 pré-test en ligne du 26/03 au 2/04/2025
- Le DPC en présentielle le 3/04/2025
- 1 post-test en ligne du 17/04 au 30/05/2025

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

La formation est entièrement financée par l'ANDPC pour les praticiens éligibles, à savoir :

- Professionnels exerçant une activité libérale à titre principal (> à 50 %), y compris en tant que remplaçant
- Professionnels exerçant en centre de santé conventionné

Dans tous les autres cas, vous êtes financé par votre employeur ou ANFH/OPCA. Une facture-convention sera établie à l'ordre de votre établissement. Si votre établissement adhère à l'ANFH, il bénéficie d'une dotation spécifique pour prendre en charge votre obligation de DPC (incluant la dotation de l'industrie pharmaceutique).

Pour les tarifs des programmes de DPC, nous consulter.

**Pour les médecins pris en charge par l'ANDPC, la formation donne lieu à une indemnité pour perte d'activité dans la limite de votre forfait annuel ANDPC.**

Les médecins hospitaliers doivent venir sur leur temps de travail.

Les frais de déplacement vers le lieu de formation **ne sont pas pris en charge**.

Si vous avez une difficulté handicapante, quelle qu'elle soit, merci de le signaler sur le bulletin d'inscription et/ ou par mail auprès du secrétariat : [secretariat@gogmdpc.org](mailto:secretariat@gogmdpc.org)

**Pour les professionnels de santé libéraux et salariés des centres de santé conventionnés, le rattachement à la session de DPC sur le site de l'ANDPC [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr) est obligatoire et doit être effectué au plus tard avant la date de rattachement début de cette session.**

**A défaut de rattachement, votre inscription ne sera pas validée et des frais d'annulation pourront être imputés.**

## Pour valider votre inscription

### Praticien éligible à la prise en charge ANDPC

- 1) S'il s'agit de votre première inscription à un DPC, rendez-vous sur [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr) afin d'y créer un compte pour être identifié auprès de l'ANDPC.
- 2) Vous devez ensuite rechercher votre programme action de DPC  **dans l'onglet 2024**  depuis votre compte personnel pour vous inscrire à la session souhaitée directement en ligne. à l'aide de sa référence :  **action 44312425013**  puis  **session 25.007**   
Vous recevrez une confirmation de cette inscription par l'organisme de DPC dispensant le DPC.
- 3) Remplissez le bulletin situé au dos de cette page en précisant bien toutes vos coordonnées, ainsi que la ou les formation(s) et date(s) choisie(s).

### Dans tous les autres cas

- 1) Contactez le service des affaires médicales pour connaître les modalités de prise en charge en précisant bien qu'il s'agit d'un DPC.
- 2) Joignez impérativement soit un chèque du montant de la formation\* qui ne sera encaissé qu'à l'issue de la formation, soit une attestation de prise en charge de votre employeur.
- 3) Remplissez le bulletin situé au dos de cette page en précisant bien toutes vos coordonnées, ainsi que la ou les formation(s) et date(s) choisie(s).

Retournez les pièces à :

Adresse postale : Mme MAURI Martine secrétariat ODPCGO

10 rue de la Prévôté 687250 ROUFFACH

Adresse mail : [martine.mauri@gogmdpc.org](mailto:martine.mauri@gogmdpc.org)

Tél. 06 07 83 37 85

# BULLETIN REPONSE

**Attention ! Toutes les informations sont obligatoires et nécessaires à la validation de votre DPC**

Nom (usuel) : ..... Prénom : .....

Spécialité médicale : .....

Adresse professionnelle : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

N°ADELI : ..... N°RPPS .....

Téléphone portable :

Email : .....

Contact affaires médicales (si salarié) : adresse mail, tél.....

**Je suis :**  Praticien exerçant une activité libérale supérieure à 50 %  
ou travaillant en centre de santé conventionné => **Prise en charge ANDPC**

Praticien exerçant une activité salariée supérieure à 50 %  
(hors Centre de santé conventionné) => **Prise en charge par votre employeur et/ou ANFH  
ou OPCA**

**Je souhaite m'inscrire au programme de DPC n° 44312425013-S25.007**

(Dans la limite de votre forfait ANDPC ou de la prise en charge par votre établissement : vérifiez votre solde)

## HPV ET GROSSESSE



**DPC en présentiel le jeudi 3 Avril 2025 à Palais des congrès Parc Chanot.  
Rond-Point du Prado 13008**

**Format du programme :** mixte (terminologie ANDPC 2020) - 3 étapes (dont 2 en ligne).  
Évaluation préalable en ligne / Classe présentielle / Évaluation finale en ligne.  
Les évaluations non présentielles sont obligatoires.

**Vous exercez à au moins 50% en tant que libéral ou salarié d'un centre de santé conventionné (prise en charge par l'ANDPC) : Attention, date limite de rattachement fixée au 25 Mars 2025 à respecter.**

**Dans tous les autres cas, joignez à votre inscription :**

Soit un chèque du montant de chacune de vos formations (voir modalités d'inscription au dos) qui ne sera encaissé qu'à l'issue de la formation. - Le cout est de 475.00€ pour les médecins.

Soit une attestation de votre employeur

**Entre le 25 Mars et le 2 Avril minuit le pré-test doit être effectué pour valider la prise en charge ANDPC**

À réception de votre inscription, vous recevrez un mail de confirmation avec le déroulé des différentes étapes.

*Les informations récoltées sont exclusivement destinées à vos obligations de DPC et ne seront pas utilisées à des fins commerciales*